

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
10/04/2019		2019-ARA-KKP-1919

1. Intitulé du projet

Suppression du passage-à-niveau n° 18 sur la commune de Viviers du Lac

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Savoie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Hervé GAYMARD, président du Conseil Départemental

RCS / SIRET

2 2 7 | 3 0 0 | 0 1 9 | 0 0 0 | 1 4

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 a : construction de routes classées dans le domaine public du Département, non mentionnée aux b) ou c) de la colonne précédente	Construction d'une route sur environ 600 m, afin de permettre le franchissement sous la voie SNCF par construction d'un pont rail suivant une pente moyenne de 5 %, en remplacement du tracé actuel empruntant un passage à niveau. Pas de création de voie supplémentaire, la chaussée demeurant en double sens simple.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet global comprend la création :

- de 600 m de voirie à double sens ;
- d'un pont rail (passage de la route sous la voie ferrée) ;
- d'un cheminement propre "mode doux" (piétons, PMR, etc.) ;
- d'un deuxième pont rail (passage du cheminement sous la voie ferrée) ;
- de deux aires de stationnement ;
- de deux arrêts de bus ;
- d'un nouvel aménagement d'entrée, sur la halte ferroviaire de Viviers du Lac.

4.2 Objectifs du projet

Le premier objectif est la suppression du passage à niveau n° 18, inscrit au programme national de sécurisation, celui-ci étant reconnu dangereux tant pour des raisons contextuelles (fréquentations routières et ferroviaires importantes, zone urbaine, proximité de la halte ferroviaire de Viviers du Lac), qu'intrinsèques (route étroite, pentue, etc.).

Le deuxième objectif est la création d'un franchissement dédié aux piétons et personnes à mobilité réduite (PMR), tant pour la liaison quai à quai de la halte ferroviaire de Viviers du Lac toute proche, que pour la liaison inter quartiers de la commune.

Le troisième objectif est la mise en valeur de la halte ferroviaire susmentionnée, par la création de deux parkings et de deux arrêts de bus, ainsi qu'une reconfiguration de l'entrée "en gare" des voyageurs (réfection des quais, mise en place d'une signalisation, etc.).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent d'abord à créer les plateformes de travail et accès nécessaires à la préfabrication et/ou à la pose des ponts rails, qui seront ripés sous la voie ferrée sur une durée de l'ordre de 48h à 72h (opérations "coup de poing").

Les ponts rails mis en place, les travaux liés à la voirie routière, au cheminement "mode doux" et aux parkings pourront suivre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agira de liaisons routière et piétonne dorénavant non interrompues par la voie ferrée, la vitesse sur la route étant limitée à 50 km/h (zone urbaine).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation préfectorale de suppression d'un passage à niveau (Arrêté du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau)

Déclaration "loi sur l'eau", au titre de la rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Art. R.214-1 du code de l'environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
longueur de route à construire	600 m
nombre de places de stationnement créées	62 places dont 2 PMR

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Viviers du Lac,
Passage à niveau n° 18 (PN 18)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 5 ° 3 8 ' 5 6 " 1 5 Lat. 0 5 ° 5 4 ' 1 1 " 1 1

Point d'arrivée :

Long. 4 5 ° 3 8 ' 5 5 " 8 Lat. 0 5 ° 5 4 ' 1 3 " 3 5

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la zone de travaux se situe néanmoins à proximité du chef lieu, éloigné du lac du Bourget
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le PPBE prescrit sur la commune ne concerne pas la route départementale objet du présent projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé le 28/06/1999
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les premières investigations géotechniques ont montré la présence d'une nappe superficielle qui sera interceptée par les déblais du projet : il conviendra donc que ce dernier soit le plus transparent possible vis-à-vis de cet écoulement d'eau sub-affleurant (recueil des eaux interceptées en fossé puis diffusion de ces eaux en aval de la route par tranchées d'infiltration)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais seront au mieux réutilisés, pour les remodelages paysagers notamment (environ 2000 m3). Des remblais devront être importés (environ 17000m3), tant pour la construction des talus, que pour les couches de structure et de forme de la chaussée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	projet situé entre un champ de maïs et une zone urbaine
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 2000 m ² de terrain agricole (champ de maïs) Environ 2500 m ² de jardins attenants à des habitations et de champ fauché.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet n'engendre pas de trafic supplémentaire, les accès amont et aval restant inchangés, mais fluidifie et sécurise le trafic existant (environ 10000 véhicules/jour, deux sens confondus). Une étude spécifique de trafic a été réalisée sur cet aspect (TRANSITEC, octobre 2014).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera localement une diminution du bruit (suppression des sonneries du passage à niveau et des démarrages en côte des automobilistes).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fort gain de confort et de sécurité, tant pour les usagers de la halte ferroviaire de Viviers du Lac, que pour les automobilistes et les riverains. Cet aménagement est très attendu localement depuis les années 2002-2003.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pas d'effet négatif notable du projet sur l'environnement ou la santé humaine identifié à ce jour.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une politique de sécurisation nationale des passages à niveau dangereux : il est à ce titre inscrit au programme national de sécurisation depuis le début des années 2000. Les aménagements connexes (stationnement, franchissement "modes doux", entrée de halte ferroviaire) sont une optimisation du projet, tant sur les plans des phasages travaux (et donc de la gêne et des emprises), que du service rendu aux usagers des transports urbains (ferroviaire et bus) et routier. Le projet constitue donc une forte amélioration du cadre de vie local. A noter que l'élaboration du projet s'accompagne d'une large concertation avec les services compétents de SNCF Réseau, les élus, ainsi que le public (L.300-2 du code de l'urbanisme). En outre, l'emprise du projet ne se situe sur aucune zone sensible d'un point de vue environnemental. Par conséquent, une évaluation environnementale ne nous semble pas pouvoir apporter de réelle plus-value.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de concertation publique provisoire (à ne pas publier)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHAMBERY

le,

- 8 AVR. 2019

Signature


Auguste PICOLLET
pour le Président
le Vice-président délégué

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

